

Conditions générales

APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de nos offres et de vos commandes. Elles impliquent de plein droit la non application de toutes dispositions d'achat contraires, sauf acceptation expresse et par écrit de notre part.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 1 → Seuls les prix de l'offre ou de la confirmation de commande font foi. Les offres sont limitées dans le temps selon les indications qui y figurent. Les catalogues, listes de prix ne peuvent être considérés comme des offres fermes.
- 2 → Nos tarifs s'entendent hors taxes, départ usine, frais d'emballage non compris. Ils sont calculés sur la base de dimensions standards et font l'objet d'une plus-value de 10% pour des dimensions supérieures.
- 3 → Le délai de paiement est fixé à 30 jours après la livraison.
- 4 → Tout retard de paiement dans le versement des factures engage l'acheteur à acquitter des intérêts annuels de retard au taux de 5 % l'an.
- 5 → La retenue des montants versés ou la compensation en raison d'éventuelles contre-revendications de la part de l'acheteur ne sont pas recevables.

DÉLAIS DE LIVRAISON

- 1 → Le délai de livraison commence à compter de l'envoi de la confirmation de commande, sous réserve de la mise à disposition par l'acheteur des documents nécessaires au lancement de la production (plans, descriptif technique).
- 2 → **Délai O.**
Toute commande doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord express de notre part. A partir de la date de confirmation de commande, nous garantissons une livraison sous 5-6 jours ouvrables.
- 3 → **Délai A.**
Nous garantissons une livraison sous 10-12 jours ouvrables pour toutes commandes inférieures ou égales à 10 pièces. Suivant le planning de production, nous pouvons proposer des livraisons en délai **A** pour des commandes de plus de 10 pièces. Toutes les commandes en délai **A** font l'objet d'une consultation et d'un accord express de notre part.
- 4 → **Délai B.**
Nous garantissons une livraison sous 20 à 25 jours ouvrables. Toutefois, les commandes supérieures à 100 pièces ainsi que les commandes avec traitement de surface en usine supérieure à 15 pièces font systématiquement l'objet d'une consultation et d'un accord express de notre part.
- 5 → Le délai de livraison est réputé avoir été respecté si les produits, objet de la livraison, ont quitté l'entrepôt avant expiration dudit délai ou si nous avons informé l'acheteur de la mise à disposition de la marchandise.
- 6 → Les délais de livraison sont prolongés en cas de survenance d'événements qui ne sont pas de notre fait, que ce soit dans nos entrepôts ou dans ceux de nos fournisseurs; par exemple, perturbation dans l'entreprise ou approvisionnement réduit de matières premières, dans la mesure où l'un de ces événements est la cause directe d'un retard dans la fabrication ou la livraison des produits objet de la livraison.

GARANTIE

Nous accordons une garantie de 2 ans, après livraison depuis l'usine, sur la fabrication et le matériel. Lors de la constatation d'un défaut de fabrication ou de matériel prouvé, nous prenons l'engagement de remplacer gratuitement la pièce selon exécution commandée ou de réparer le défaut. Il faut accorder un délai raisonnable au fabricant pour l'exécution de la garantie. La garantie se limite au remplacement ou à la réparation du produit livré et ne comprend pas les travaux annexes, comme par exemple peinture, teinture ou menuiserie. Aucune autre demande d'indemnisation n'est acceptée. Notre garantie est basée sur les conditions du VST 001 et CO 366-370.

TRANSFERT DE RISQUES ET RÉCEPTION DE LA MARCHANDISE

- 1 → Le transfert de risques à l'acheteur s'opère au plus tard au moment de l'envoi des produits objet de la livraison, même en cas de livraisons partielles et même si nous assumons la charge d'autres prestations, tels que le paiement des frais d'envoi ou le transfert et la pose. Sur demande de l'acheteur, les produits, objet de la livraison, sont couverts par une assurance vol incendie, dégâts des eaux.
- 2 → Si nous ne sommes pas responsables du retard apporté à l'envoi de la marchandise, le transfert de risques s'opère dès mise à disposition de la marchandise. Nous sommes cependant tenus de souscrire les assurances, si l'acheteur l'exige; ce dernier en supportera cependant les frais.
- 3 → Les produits, objet de la livraison, doivent être vérifiés et réceptionnés immédiatement par l'acheteur. A réception, toute défectuosité du produit ou dégâts occasionnés durant le transport doivent être signalés au moyen d'une réserve émise sur le bulletin de livraison.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 1 → Les produits, objet de la livraison, restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix, et ceci, jusqu'à acceptation totale et sans réserve de l'acheteur.
- 2 → Si l'acheteur revend le produit, objet de la livraison, avant paiement intégral du prix, il nous cède, dès à présent, la créance résultant de la revente. Nous nous engageons à ne pas faire valoir la créance d'ores et déjà cédée, dans la mesure où l'acheteur respecte ses conditions de paiement.
- 3 → En cas de violation des obligations résultant du présent contrat de la part de l'acheteur, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes autorisés à reprendre la marchandise et l'acheteur est tenu de la restituer.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE LIVRAISON DÉFECTUEUSE

- 1 → Les vices constatés doivent être signalés immédiatement, au plus tard cependant sous huitaine, et revêtir de la forme écrite. Des modifications apportées sans notre accord préalable entraînent l'annulation de tout droit d'une indemnité en réparation du dommage.
- 2 → L'acheteur ne peut procéder lui-même ou faire procéder par des tiers à la réparation du dommage que si la sécurité du bâtiment est menacée, en cas d'inaction de notre part dans les 30 jours suivant une notification écrite de l'acheteur ou en cas d'accord écrit signé entre Atta-Norm SA et l'acheteur. Tout accord devra comprendre un devis pour les réparations et ce dernier devra être accepté par **ATTA NORM SA** avant d'entreprendre quelconques travaux. Les réparations dépassant le montant du devis accepté ne seront pas prises en charge par Atta-Norm SA. Le prix de la réparation ne pourra en aucun cas excéder le prix de la marchandise défectueuse.
- 3 → Nous pouvons nous opposer à la réparation des dommages si l'acheteur ne respecte pas ses engagements.
- 4 → Nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences pouvant découler de modifications opérées par l'acheteur ou par des tiers sans notre accord préalable.
- 5 → Par ailleurs, la garantie ne couvre pas les dommages occasionnés suite à : une utilisation inappropriée ou non conforme aux règles de l'art, une pose défectueuse, une usure naturelle, des erreurs de manipulation, un vice de construction du bâtiment, des interférences de produits chimiques, électrochimiques ou électriques, dans la mesure où nous ne pouvons en être tenus pour responsables.

DROIT DE RETRAIT

- 1 → L'acheteur peut résilier le contrat si nous sommes définitivement, et avant que ne soit opéré le transfert de risques, dans l'impossibilité de respecter nos engagements.
- 2 → En cas de non-respect du délai supplémentaire convenu entre les parties, l'acheteur est autorisé à résilier le contrat. Nous pouvons également résilier le contrat si celui-ci apparaît ultérieurement comme non exécutoire. Une telle résiliation n'ouvre pas droit à des dommages-intérêts. Si tel devait être le cas, nous en informons immédiatement l'acheteur et ceci, même dans le cas où une prolongation du délai avait été convenue entre les parties.

ELECTION DE DOMICILE ET LIEU DE JURIDICTION

- 1 → Les parties font élection de domicile à notre siège social.
- 2 → Tous litiges relatifs au présent contrat sont soumis à la juridiction des tribunaux compétents au lieu de notre siège social. Nous sommes également autorisés à saisir le tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'acheteur.

DIVERS

Si l'une des dispositions du présent contrat concernant la vente, la livraison et le paiement devenait non exécutoire, les autres dispositions n'en resteraient pas moins valables.